

COMPTE-RENDU

Réunion du Bureau de la CLE SAGE BLV

Mardi 21 septembre 2011 à Saint-Barthélemy

Ordre du jour de la réunion

1. Approbation du compte-rendu du Bureau du 9 juin 2011
2. Présentation du projet de SCOT de la Région Urbaine Grenobloise
3. Point sur le projet de périmètre du SAGE Molasse Miocène et alluvions de la plaine de Valence
4. Point sur le courrier de la Fédération de Pêche de la Drôme relatif aux aspects quantitatifs
5. Point sur le courrier de la Communauté de Communes de Rhône Valloire relatif aux sources de Manthes
6. Constitution de la Commission Communication
7. Proposition d'un stage sur les aspects piscicoles
8. Point sur la demande de France Hydro Electricité d'avoir un représentant dans la CLE
9. Questions diverses

Synthèse

- Le compte-rendu du Bureau du 9 juin 2011 est approuvé.
- Des remarques sont apportées sur le projet de SCOT. Des remarques complémentaires pourront être apportées.
- La note de SOGREAH sur les aspects quantitatifs de la nappe sera complétée et validée par la DDT, la DREAL et l'AERMC avant une nouvelle présentation en réunion du Bureau.
- La composition de la commission communication est approuvée.
- Le Bureau accepte d'engager un stagiaire pour réaliser un état des lieux piscicoles sur l'ensemble du bassin.
- Le Bureau de la CLE n'est pas favorable à l'intégration de France Hydro Electricité dans la CLE.

1 Approbation du compte-rendu du 9 juin 2011

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Il est mis en ligne sur le site <http://www.gesteau.eaufrance.fr>.

2 Présentation du projet de SCOT de la RUG

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente Murielle Pezet-Kuhn, chargée d'étude à l'Agence d'Urbanisme de la Région Urbaine Grenobloise.

Murielle PEZET-KUHN explique que le SCOT est dans sa phase finale d'élaboration et qu'il était donc opportun de faire un point aujourd'hui avec les membres du Bureau de la CLE. Elle rappelle que les CLE ne font pas partie des personnes publiques associées et que la CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire ne sera donc pas consultée officiellement. Elle présente ensuite les orientations du PADD ainsi que les thèmes « 1.2.5. Favoriser les continuités de la trame bleue », « 1.2.6. Préserver une zone tampon autour des cours d'eau »,

« 1.2.7. Protéger les zones humides » et « 3.2.4. Renverser la tendance du « tout tuyau » dans la gestion des eaux pluviales - permettre l'infiltration des eaux pluviales et garder « la mémoire de l'eau » » (cf. diaporama).

Jean-Luc PETIT demande la définition d'un réservoir biologique.

Jean-Claude MONNET explique que les réservoirs biologiques doivent permettre de préserver certaines espèces afin qu'elles puissent recoloniser des cours d'eau où des populations de cette espèce auraient disparues.

Jacques LIONET précise que les réservoirs biologiques sont identifiés dans le SDAGE.

Concernant le thème « 1.2.6. Préserver une zone tampon autour des cours d'eau », Mathias LOUIS constate que le SCOT encourage les structures compétentes à définir précisément les zones de mobilité des cours d'eau. Il demande si le SCOT prévoit des prescriptions sur ces zones de mobilité.

Murielle PEZET-KUHN indique qu'il faudrait en effet préciser qu'il est nécessaire de préserver ces zones de mobilité.

Michel GABILLON demande quelle est la définition des zones humides.

Jacques LIONET indique que la définition des zones humides est donnée par la loi (arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009). Il ajoute que le SDAGE prévoit de stopper la diminution des zones humides et fixe une compensation de l'ordre de 200 % si un projet est réalisé dans une zone humide. Il précise que l'inventaire départemental des zones humides de l'Isère a été réalisé par AVENIR sur la base du 1^{er} arrêté et que certaines zones humides inventoriées ne sont finalement plus considérées comme des zones humides au sens de la réglementation. Il rappelle que la réglementation demande au porteur de projet ou au porteur du PLU d'identifier les zones humides présentes.

Concernant le thème « 3.2.4. Renverser la tendance du « tout-tuyau » dans la gestion des eaux pluviales – permettre l'infiltration des eaux pluviales et garder « la mémoire de l'eau » », Jacques LIONET propose d'ajouter un paragraphe sur la recherche de zones d'infiltration permettant de recharger la nappe de Bièvre Liers Valloire sans empiéter trop sur les territoires agricoles.

Concernant le thème « 1.3.1. Préserver les ressources en eau stratégiques et dont la qualité est à protéger », Claire MORAND indique qu'il manque la nappe de la Molasse miocène dans les nappes d'eau à préserver pour l'alimentation en eau potable.

➤ **Tous les thèmes ne pouvant pas être présenté lors de la séance, les membres du Bureau pourront transmettre leurs remarques suite à la réunion.**

3 Point sur le projet de périmètre du SAGE Molasse miocène et alluvions de la plaine de Valence

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente le projet de périmètre du SAGE Molasse miocène et alluvions de la plaine de Valence et précise les conséquences des deux solutions possibles au niveau de la limite avec le périmètre du SAGE Bièvre Liers Valloire (cf. diaporama). Elle indique qu'une réunion de présentation du projet de périmètre du SAGE Molasse aura lieu le 26 septembre 2011.

Jacques LIONET rappelle que la nappe de la Molasse s'étend au delà du périmètre proposé pour le SAGE Molasse miocène et alluvions de la plaine de Valence. Il précise qu'il sera nécessaire de préserver l'ensemble de la nappe de la Molasse mais qu'il est plus urgent d'agir sur la partie sud étant donné les pollutions constatées.

Cécile LAVOISY informe que le Conseil Général de l'Isère mène des études d'acquisition de connaissances sur la partie nord de la nappe de la Molasse miocène en liaison avec le BRGM.

Jacques LIONET indique qu'il peut être difficile de savoir quel SAGE appliqué quand deux SAGE approuvés se superposent et que la superposition se fait plutôt quand la nappe est très profonde et indépendante des milieux superficiels. Il ajoute qu'étant donné les relations entre la nappe de la Molasse et la nappe de Bièvre Liers Valloire, il ne serait pas judicieux que le SAGE Bièvre Liers Valloire ne prenne pas en compte la nappe de la Molasse.

Jean-Paul NICOLET estime que les communes de Châteauneuf-de-Galaure, Hauterives et du Grand-Serre devraient rejoindre le SAGE Molasse et demande quelle est la position du Bureau quand au projet de périmètre du SAGE Molasse.

Jacques LIONET indique qu'il n'est pas nécessaire que le Bureau prenne position immédiatement car les communes et les structures concernées seront consultées officiellement par la suite. Il ajoute que si les deux SAGE sont limitrophes, il faudra bien intégrer les travaux réalisés par la CLE du SAGE Molasse et faire une commission inter-SAGE pour faciliter la concertation.

Mathias LOUIS demande s'il y a des sources ou des cours d'eau sur les communes de Châteauneuf-de-Galaure, Hauterives et du Grand-Serre.

Jean-Claude MONNET indique que la plupart du temps le Bancel est à sec avant Anneyron.

4 Point sur le courrier de la Fédération de Pêche de la Drôme relatif aux aspects quantitatifs

Jean-Claude MONNET rappelle le contenu du courrier transmis à la CLE expliquant que la Fédération de Pêche de la Drôme n'est pas d'accord avec les éléments de l'état des lieux relatifs aux aspects quantitatifs de la nappe. Il précise notamment que la nappe est à la baisse alors qu'il est indiqué dans l'état des lieux du SAGE que « le bilan de la nappe des alluvions fluvio-glaciaires est globalement en équilibre voire excédentaire ». Il regrette de ne pas avoir fait part de cet avis au moment de l'approbation de l'état des lieux du SAGE.

Christel CONSTANTIN-BERTIN explique que SOGREAH a établi une note complémentaire sur l'état quantitatif de la nappe suite au dernier comité de pilotage de l'étude de détermination des volumes maximums prélevables et en présente les principaux éléments.

Jean-Claude MONNET estime que la note de SOGREAH reprend relativement bien l'avis de la Fédération de Pêche sur les aspects quantitatifs de la nappe. Il précise que la baisse de la nappe est peut-être due au manque de pluie mais qu'il faut également prendre en compte d'autres facteurs (augmentation des prélèvements, remembrements...). Il souhaite également rappeler que le lac de Manthes n'est pas à sec depuis le mois d'août mais depuis le mois de juin.

Jean PIN indique que, depuis les travaux de 1990 pour approfondir un forage du Syndicat d'Eau Potable de Valloire Galaure, le niveau piézométrique n'est jamais revenu à sa hauteur d'avant 1990.

Jean-Paul NICOLET précise qu'il a repris les données de pluviométrie sur Saint-Sorlin-en-Valloire depuis 1951 et qu'il n'a pas constaté de gros écarts sur 10 ans sauf sur les 4 dernières années. Il ajoute que l'arrêt de l'irrigation par submersion et l'imperméabilisation des sols ont probablement eu un impact sur la baisse de la nappe.

Jean-Claude MONNET indique que c'est la pluviométrie de la Bièvre qui est intéressante car ce sont les pluies de la Bièvre qui alimentent les sources de Manthes.

Claire MORAND précise que ce sont surtout les pluies efficaces qui sont intéressantes à prendre en compte. Par ailleurs, elle indique que la phrase de l'état des lieux qui a été remise en cause (le bilan moyen annuel de la nappe des alluvions fluvio-glaciaires est en équilibre) se référerait, dans le rapport du BRGM, à l'année 2004, année considérée comme moyenne.

Jean-Paul NICOLET demande comment on peut corriger cette erreur.

Claire MORAND répond que dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE, une synthèse de l'état des lieux doit être faite qui reprend l'état des lieux actualisé par les dernières connaissances acquises.

Jean-Luc PETIT indique que même si les prélèvements contribuent à la diminution de la nappe, le véritable problème est lié à la diminution des pluies. Il demande s'il existe des données ou des études sur les effets de l'infiltration sur la recharge de la nappe.

Jean-Paul NICOLET répond qu'il n'existe pas d'étude sur ce sujet sur le bassin de Bièvre Liers Valloire.

Mathias LOUIS dit qu'il doit être possible de faire des modélisations pour voir si les transferts sont efficaces.

Michel GABILLON demande si la création de bassins d'infiltration n'est pas contradictoire avec la loi sur l'eau.

Jacques LIONET répond que la loi sur l'eau ne s'oppose à la réalisation de bassins d'infiltration mais aux aménagements pouvant avoir un impact négatif sur la ressource.

Claire MORAND propose d'ajouter dans la note de SOGREAH un paragraphe sur les débits des sources.

➤ **La note de SOGREAH sera complétée et validée par la DDT, la DREAL et l'AERMC avant d'être présentée de nouveau en réunion du Bureau de la CLE.**

5 Point sur le courrier de la CCRV relatif aux sources de Manthes

Maurice PELISSIER explique que la CCRV a répondu à un courrier de la mairie de Manthes laquelle demandait une étude sur la possibilité d'alimenter le lac de Manthes par pompage dans la nappe. Il ajoute que la CCRV proposait que ce sujet soit abordé lors d'une réunion du Bureau de la CLE.

Jacques LIONET demande que ce point soit reporté à une prochaine réunion où la CCRV serait présente et avec des éléments apportés par le service police de l'eau de la Drôme.

➤ **Ce point est reporté à une prochaine réunion de Bureau. La DDT de la Drôme sera sollicitée pour donner son avis.**

6 Constitution de la commission communication

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle que lors de la dernière CLE, les personnes qui s'étaient inscrites pour faire partie de la commission communication étaient les suivantes : Jean-Paul NICOLET, Salvatore SAN FILIPPO (FRAPNA 38), Jean-Paul Chaléat (FRAPNA 26), UNICEM, Gérard Benoît (Fédération de Pêche 26), Jacques Lionet (DDT 38) et Claire Morand (AERMC). Elle indique qu'il serait bien que d'autres élus participent à cette commission.

Gérard FORCHERON estime qu'il est nécessaire d'avoir des compétences en communication.

Jean-Paul NICOLET indique que c'est surtout sur le fond que la commission communication travaille et que la communication est essentielle à la réussite du SAGE.

Mathias LOUIS indique qu'il souhaiterait faire partie de la commission communication. Il explique par ailleurs que le CDRA du Pays de Bièvre Valloire est en cours de validation sur le territoire et que parmi les actions proposées, il est prévu une communication sur les ressources en eau du territoire. Il souhaite que la CLE soit associée à cette action.

Jean-Luc PETIT propose que tous les vice-présidents de la CLE soient intégrés dans la commission communication.

➤ **La commission communication comprendra le Président de la CLE, les 8 Vice-Présidents de la CLE, Salvatore SAN FILIPPO (FRAPNA 38), Jean-Paul Chaléat (FRAPNA 26), UNICEM, Gérard Benoît (Fédération de Pêche 38), Jacques Lionet (DDT 38), Claire Morand (AERMC) et Mathias Louis.**

7 Proposition d'un stage sur les aspects piscicoles

Christel CONSTANTIN-BERTIN explique que les Fédérations de Pêche demandent depuis un certain temps la réalisation d'une étude piscicole. Un point a été fait à ce sujet en mars 2011 avec les Fédérations de Pêche et l'ONEMA. Lors de cette réunion, il a été proposé que la Fédération de Pêche de l'Isère réalise des pêches électriques pour obtenir des données récentes et que la CLE engage un stagiaire afin d'élaborer un état des lieux piscicoles sur l'ensemble du bassin.

➤ **Le Bureau accepte d'engager un stagiaire pour réaliser un état des lieux piscicoles sur l'ensemble du bassin.**

8 Point sur la demande de France Hydro Electricité d'avoir un représentant à la CLE

Christel CONSTANTIN-BERTIN explique que France Hydro Electricité, syndicat national d'exploitants de micro-centrales électriques, demande par courrier en date du 20 juillet 2011, à intégrer la CLE.

Jacques LIONET présente l'avis de la DREAL à ce sujet. La DREAL estime qu'il n'est pas opportun de revenir aujourd'hui sur la composition de la CLE alors qu'elle vient d'être validée, que l'activité hydroélectrique est peu présente sur le bassin et que France Hydro Electricité est indirectement représentée par les CCI. La DREAL indique qu'une participation ponctuelle aux débats de la CLE ou de groupes de travail en tant qu'invité pourrait leur être proposée.

Maurice PELISSIER approuve cette proposition.

➤ **Le Bureau de la CLE n'est pas favorable à l'intégration de France Hydro Electricité dans la CLE mais cette association pourra, si elle le souhaite, participer à certains groupes de travail de la CLE.**

9 Questions diverses

Néant

La séance est levée à 19h00.

10 Dates des prochaines réunions

Atelier d'acteurs	Mardi 27 septembre 2011 14h – 18h
BUREAU	Jeudi 03 novembre 2011 16h – 18h
CLE	Jeudi 1 ^{er} décembre 2011 16h – 18h
BUREAU	Jeudi 19 janvier 2012 16h – 18h
Atelier d'acteurs	Jeudi 31 janvier 2012 14h – 18h
CLE	Jeudi 9 février 2012 16h – 18h
BUREAU	Jeudi 1 ^{er} mars 2012 16h – 18h
Atelier d'acteurs	Jeudi 22 mars 2012
BUREAU	Jeudi 5 avril 2012 16h – 18h
CLE	Jeudi 26 avril 2012 16h – 18h
BUREAU	Mardi 15 mai 2012 16h – 18h

M. Maurice PELISSIER,
Président de la Commission Locale de l'Eau

Liste des présents

Etaient présents :

Nom Prénom	Organisme
PELISSIER Maurice	Président de la CLE
BUDILLON-RABATEL Jean	UNICEM
FORCHERON Gérard	CC du Pays Roussillonnais
GABILLON Michel	CCI Nord Isère
LIONET Jacques	MISE Isère - DDT
MONNET Jean-Claude	Fédération de Pêche de la Drôme
MORAND Claire	Agence de l'Eau RM&C
MURGAT Laurent	Syndicat des Pisciculteurs du Sud-Est
NICOLET Jean-Paul	Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Pays d'Albon
PETIT Jean-Luc	Chambre d'Agriculture de l'Isère
PIN Jean	Syndicat Intercommunal Eau Potable Valloire Galaure
THIVIN Olivier	CC du Pays de Chambaran
CHALEAT Jean-Paul	FRAPNA Drôme
LAVOISY Cécile	Conseil Général de l'Isère
LOUIS Mathias	Région Rhône-Alpes
CONSTANTIN-BERTIN Christel	Chargée de mission de la CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire

Etaient excusés :

Nom Prénom	Organisme
BARBIER Jean-Pierre	CC Pays de Bièvre Liers
BENOIT Gérard	Fédération de Pêche de l'Isère
FERMOND Lisiane	MISE Drôme - DDT
LONJARET Emmanuelle	DREAL Rhône-Alpes
MARTIN-ROSSET Freddy	CC Rhône-Valloire
NUCCI Christian	Conseil Général de l'Isère
SAN FILIPPO Salvatore	FRAPNA

Etaient absents :

Nom Prénom	Organisme
GUERRY Jean-Louis	Syndicat du Lambroz et des Gouttes
MIGNOT Philippe	Conseil Régional